

## HOTEL DU GOUVERNEMENT A OTTAWA.

MARDI, le 26e jour de juillet 1892.

*Présent.*

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Considérant qu'on a reçu du gouvernement de la Colombie-Britannique une demande de concession de certains lots situés dans la ville de Golden, district de Kootenay, dans le but d'y construire un palais de justice et des bureaux;

Il a plu à Son Excellence, par et avec l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada, d'ordonner que les lots n° 17, 18, 19 et 20, dans le bloc 7, de la ville de Golden, Colombie-Britannique, soient et ils sont par les présentes mis à part pour l'usage de la province de la Colombie Britannique pour les fins mentionnées dans la demande susdite.

JOHN J. MCGEE, *greffier du Conseil privé.*

## HOTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.

MARDI, le 26e jour de juillet 1892.

*Présent.*

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il a plu à Son Excellence, en vertu des dispositions de l'article 8 de l'Acte des Terres fédérales, chapitre 54 des Statuts révisés, et par et avec l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada, d'ordonner que la réserve du chemin sur l'île aux Oies, dans le lac Winnipeg, qui se trouve dans le township 25, rangs 5 et 6, soit, et elle est par les présentes annulée, et son aire est ajoutée à la section 20, township 25, rang 6, à l'est du méridien principal.

JOHN J. MCGEE, *greffier du Conseil privé.*

## HOTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.

MARDI, 16 août 1892.

*Présent.*

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il a plu à Son Excellence, par et avec l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 108 du chapitre 50 des Statuts révisés du Canada, intitulé "Acte concernant les Territoires du Nord-Ouest," d'ordonner, et il est par les présentes ordonné, que la partie du chemin public ou route ouverte entre Morley et Banff, qui a été arpenté depuis Canmore jusqu'à la limite du parc des Montagnes-Rocheuses, soit transféré au lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, pour l'usage du public des territoires, sauf tous droits acquis en vertu de patentes sur les terres traversées par ce chemin.

JOHN J. MCGEE, *greffier du Conseil privé.*

## HOTEL DU GOUVERNEMENT A OTTAWA.

SAMEDI, le 17e jour de septembre 1892.

*Présent :*

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il plaît à Son Excellence, par et avec l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada, d'ordonner que la réserve de deux townships en largeur le long de la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis partant de la limite ouest du Manitoba et allant jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, destinés à servir de terrain de quarantaine le long duquel les animaux en quarantaine pourront paître, soit et elle est par le pré-